

Normandie

## Malgré son bac avec mention, il est refusé en BTS

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | vendredi 13 juillet 2018

413 mots | -



Rémi Henryon estime incompréhensible la décision prise par la commission de lui refuser l'entrée dans un lycée pour poursuivre ses études. - Crédit Ouest-France

Alors qu'il vient de décrocher son bac d'électromécanicien marine avec mention, le jeune Cherbourgeois Rémi Henryon n'a obtenu aucune place en lycée pour poursuivre ses études.

La polémique

À 19 ans, Rémi Henryon vient d'obtenir son bac professionnel d'électromécanicien marine au lycée maritime de Cherbourg (Manche). Un examen décroché avec la mention bien et 14,6/20 de moyenne annuelle. Souhaitant poursuivre ses études, le jeune homme visait un BTS Masen, mais il s'est vu refuser l'accès aux lycées.

« Ce BTS forme des techniciens supérieurs et opérationnels dans le domaine de la maintenance des systèmes électro-navals », explique le bachelier, dont le dossier devait passer devant la commission nationale des affaires maritimes qui attribue les places dans les lycées de Fécamp (Seine-Maritime) et Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), les deux seuls établissements proposant cette formation. Un dossier qui n'a pas été retenu.

Vingt-quatre places disponibles

Pour Rémi et sa mère Marie-Alice, c'est l'incompréhension. « Je crains que les bacheliers de certaines régions ne soient plus favorisés que d'autres pour intégrer les lycées alors qu'une loi de l'Éducation nationale stipule qu'en cas de mention, il doit avoir une place de droit. » Sauf que le BTS que le bachelier veut suivre ne dépend pas de l'Éducation nationale mais du ministère de la Transition énergétique.

En deuxième choix, le Manchois souhaitait intégrer l'école préparatoire au concours d'ingénieur maritime mais il s'interroge : « Je suis sur liste d'attente et c'est la même commission qui décide. »

À la rentrée, Rémi retournera au lycée cherbourgeois pour entamer un bac commerce maritime. « Je trouve la décision scandaleuse car je vais perdre un an. Mon souhait est de devenir officier mécanicien de marine sur des cargos », explique-t-il. Pour Vincent Lequenne, son

proviseur, « **la décision peut être contestable. Les affectations sont décidées avant le bac** ».

Vingt-quatre places étaient disponibles dans les lycées de Fécamp et Saint-Malo. « **On avait des places mais la commission a décidé et, désormais, ça me paraît compliqué pour Rémi** », estime Christophe Molin, proviseur à Fécamp et membre de la commission. Car cette dernière ne juge pas seulement les résultats annuels.

L'assiduité des élèves *est* également prise *en* compte. « **C'est vrai que j'ai été malade, mais je n'ai pas été absent du lycée plus de quatre jours** », assure Rémi Henryon, qui figure parmi les treize bacheliers de lycées maritimes, au niveau national, à avoir obtenu une *mention*.